



## Convention

entre

**Swiss Athletics**, Haus des Sports, Talgut-Zentrum 27, 3063 Ittigen b. Bern,  
ci-après appelé „Swiss Athletics“

et

**Organisateur:**

**Contact:**

**Adresse:**

concernant

### **liste des meilleures performances individuelles Running**

#### **1. Prestations de Swiss Athletics**

- 1.1 Swiss Athletics gère les résultats de l'organisateur dans la liste des meilleures performances individuelles Running à condition que les critères 2.1 - 2.3 soient remplis par l'organisateur et dans la mesure où ils ont été réalisés dans des conditions réglementaires.

Résultats pris en compte dans la liste des meilleures performances (veuillez cocher):

- Marathon
- Semi-marathon
- 10km

- 1.2 Swiss Athletics s'engage à tenir à jour la liste des meilleures performances individuelles Running.

- 1.3 Swiss Athletics connaît les prescriptions de protection des données de l'organisateur et s'engage à les respecter.

- 1.4 Swiss Athletics supporte les frais occasionnés par la liste des meilleures performances individuelles Running. Aucun frais n'incombe à l'organisateur.

#### **2. Prestation de l'organisateur**

- 2.1 Mesurage officiel du parcours

L'organisateur confirme que ses parcours indiqués sous 1.1. (marathon, semi-marathon, 10 km) sont organisés selon RO de Swiss Athletics et ont été mesurés par un mesureur de parcours AIMS ou national.

- 2.2 Inscription dans le Guide des courses comme course de catégorie 2 ou 3

L'organisateur confirme qu'il a inscrit sa course dans la catégorie 2 ou 3 dans le Guide des courses pour l'année correspondante.

### 2.3 Livraison des données à Swiss Athletics

2.3.1 L'organisateur autorise Swiss Athletics à enregistrer les résultats réalisés sur les parcours indiqués sous 1.1 dans la liste des meilleures performances Running.

2.3.2 a) Dans la mesure où l'entreprise Datasport s'occupe du chronométrage, l'organisateur autorise Datasport à fournir les informations nécessaires sur les participants directement à Swiss Athletics. Les données nécessaires comprennent nom et prénom, domicile, date de naissance resp. année de naissance, nationalité, sexe et temps de course. Swiss Athletics enregistre ces données dans une banque des données séparée, qui est exclusivement utilisée pour la réalisation et la tenue de la liste des meilleures performances individuelles. Swiss Athletics ne transmet en aucun cas ces données à des tiers et ne les utilise pas non plus à d'autres fins propres. Swiss Athletics part du principe que l'organisateur a prévu de manière conforme l'autorisation de transmettre les informations sur les athlètes dans le règlement. À ce sujet, l'organisateur protège Swiss Athletics des demandes de tiers.

2.3.2 b) Dans la mesure où l'entreprise Datasport ne s'occupe pas du chronométrage, l'organisateur fournit les données sous une forme qui convient directement à Swiss Athletics (par ex. tableaux Excel). Les données nécessaires comprennent nom, prénom, domicile, date de naissance resp. année de naissance, nationalité, sexe et temps de course.

2.3.3 L'organisateur accepte que les résultats soient publiés sur le site Web [www.swiss-running.ch](http://www.swiss-running.ch).

### 3. Durée de la convention

3.1 Début 1<sup>er</sup> janvier 2017

3.2 Sans résiliation écrite jusqu'au 30 septembre, la convention est reconduite une année supplémentaire.

Ittigen, le

#### Swiss Athletics

Toni Fässler  
Chef Sportservices

Hanspeter Feller  
Responsable du comité de course

Lieu, date: \_\_\_\_\_

#### Organisateur

Président du CO

Directeur technique